

## SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUIN 2010

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 7 juin 2010, aux lieu et heure ordinaires, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

### Présences :

Les conseillers M<sup>me</sup> Guylène Duplessis, MM. Claude Beaudoin, François Séguin, Robert A. Laurence, Denis Vincent, Rénauld Gabriele, Gabriel Parent et Paul Dumoulin formant le Conseil au complet sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

### Sont aussi présents :

La directrice générale M<sup>me</sup> Manon Bernard,  
Le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de la séance.

## 10-06-447 ORDRE DU JOUR

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 7 juin 2010 soit et il est, par les présentes, adopté en y ajoutant les points 4.10 « Bail / Hôtel de ville / Standard Life » et 5.5 « Centre multidisciplinaire / Acquisition du lot 4 577 479 »;

L'ordre du jour se lit donc comme suit :

Minute de réflexion

Présences

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
2. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
  - 2.1 Assemblée publique de consultation et séance ordinaire du 17 mai 2010
3. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
4. **AFFAIRES DU CONSEIL**
  - 4.3 Fondation Rues principales / Colloque annuel
  - 4.5 École secondaire de la Cité-des-Jeunes / Aide financière / Bourses d'études
  - 4.7 Cyclo-défi contre le cancer / Don
  - 4.8 Centre de femmes La Moisson / Campagne annuelle de financement / Aide financière
  - 4.9 CPE Les Petits Mousses / Demande de modification de zonage
  - 4.10 Bail / Hôtel de ville / Standard Life
  - 4.13 Défi aux entreprises / Volleyball de plage / Aide financière et matérielle
5. **GREFFE**
  - 5.1 Union des municipalités du Québec / Fonds d'aide juridique
  - 5.2 Acte de tolérance / 515, rue Bernardin
  - 5.3 Programme d'infrastructures Québec-Municipalités / Instrumentation de mesure d'épaisseur de résine dans des conduites d'eau / Autorisation de signature
  - 5.4 Fonds de stimulation de l'infrastructure / Programme de renouvellement des conduites / Autorisation de signature
  - 5.5 Centre multidisciplinaire / Acquisition du lot 4 577 479
6. **TRÉSORERIE**
  - 6.1 Liste des comptes

## **7. RESSOURCES HUMAINES**

- 7.1 Service des arts et de la culture / Embauche temporaire de M<sup>me</sup> Christelle Felx à titre de bibliothécaire – Service au public
- 7.2 Service des arts et de la culture / Embauche de M<sup>me</sup> Karine Marin au poste de coordonnatrice à l'animation culturelle
- 7.3 Service des arts et de la culture / Confirmation de M<sup>me</sup> Abla Didi Gbedemah au poste d'agent de bureau 2
- 7.4 Service action communautaire / Embauche temporaire de M<sup>me</sup> Linda Rozon à titre d'agent de bureau 2
- 7.5 Service de l'entretien du territoire et des eaux / Embauche temporaire de trois (3) journaliers / Période estivale 2010
- 7.6 Service sécurité incendie / Embauche de deux (2) pompiers temporaires
- 7.7 Service de l'entretien du territoire et des eaux – Division des eaux / Embauche temporaire de M. Sylvain Gougeon à titre d'opérateur de l'usine de traitement d'eau potable
- 7.8 Service du greffe / Embauche d'un étudiant / Commis à la gestion documentaire
- 7.9 Convention collective des cols bleus / Lettre d'entente n° 7 / Modification de l'article 2
- 7.10 Comité de santé et sécurité au travail / Réunion du 10 mars 2010
- 7.11 Service des arts et de la culture / Embauche d'un guide animateur étudiant à la bibliothèque pour la période estivale 2010
- 7.12 Service des arts et de la culture / Embauche d'un guide animateur étudiant à la Maison Valois pour la période estivale 2010
- 7.13 Service de la trésorerie / Départ à la retraite de M<sup>me</sup> Louissette Corriveau

## **8. COMMUNICATIONS**

## **9. INFORMATIQUE ET GÉOMATIQUE**

## **10. ARTS ET CULTURE**

- 10.1 Contrat d'animation / Appel de projets Comité consultatif de la culture 2010
- 10.2 Subventions / Projets culturels 2010
- 10.3 Capitales culturelles du Canada / Investissement de la Ville
- 10.4 Partenariat / Promutuel Vaudreuil-Soulanges / Projet « Je suis... »

## **11. ACTION COMMUNAUTAIRE**

- 11.1 Jeux du Québec 2010 / Finale régionale du Sud-Ouest / Autorisation de signature du protocole
- 11.2 Club de badminton Badclub junior de Vaudreuil-Dorion / M. Hasitha Sendiyalyana / Aide financière
- 11.3 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-10-21 / Gestion de location d'embarcations / Parc Valois

## **12. PROTECTION PUBLIQUE**

## **13. TRAVAUX PUBLICS**

- 13.1 Adjudication de contrat / Remplacement d'une remorque
- 13.2 Trottoir / Tronçon de la rue Vaudreuil
- 13.3 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-10-36 / Réfection de têtes de regards d'égout par sciage rotatif
- 13.4 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-10-39 / Réfection d'un tronçon de trottoir sur l'avenue Saint-Jean-Baptiste
- 13.5 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-10-37 / Fourniture et installation d'une clôture dans l'emprise municipale / Voie ferrée / Rue des Pivoines

## **14. EAUX**

- 14.1 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-145 / Travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable 2010 / Rues Pinault et Mallette
- 14.2 Inventaire de pièces de remplacement / Décanteur de type Actiflo
- 14.3 Interdiction d'arrosage

## **15. SERVICES TECHNIQUES**

- 15.1 Modification / Plan directeur Cité-des-Jeunes Ouest (Château de la Gare)
- 15.2 Ordres de changement n<sup>os</sup> 37, 38, 39, 40 et 41 / Agrandissement de l'aréna / Règlement n° 1496
- 15.5 Adjudication de contrat / Pavage, bordures et éclairage / Rues des Cascades, du Ruisselet, des Rapides et de la Rivière / Règlement n° 1574
- 15.6 Adjudication de contrat / Aménagement des parcs des Géraniums, des Siffleurs, Aurèle-Joliat et montée de la Côte-Double / Règlement n° 1585
- 15.7 Adjudication de contrat / Pavage, bordures et feux de circulation / Rue Henry-Ford / Règlement n° 1431
- 15.8 Adjudication de contrat / Pavage, bordures, trottoirs et éclairage / Partie de l'avenue Marier et des rues de Tonnancour, Bach, Schubert et Beethoven / Règlements n<sup>os</sup> 1575 et 1431
- 15.9 Éclairage / Parc Pinault
- 15.10 Adjudication de contrat / Travaux de prolongement de l'égout sanitaire / Partie du chemin de l'Anse / Règlement n° 1581
- 15.11 Adjudication de contrat / Pavage, bordures et éclairage / Partie de la rue Jean-Claude-Tremblay / Règlement n° 1576

## **16. URBANISME**

- 16.1 Comité consultatif d'urbanisme / Réunion du 11 mai 2010
- 16.2 PIIA / 156, chemin de l'Anse / Nouvelle construction résidentielle / Zone H1-102 / CCU n° 10-05-48
- 16.3 PIIA / 1133, route Harwood / Modification de l'enseigne sur poteau / Zone I2-646 / Lot 1 543 640 / CCU n° 10-05-50
- 16.4 PIIA / 444 à 448 avenue Saint-Charles / Agrandissement du stationnement / Zone C2-329 / Lot 1 675 399 / CCU n° 10-05-51
- 16.5 PIIA / 980 avenue Saint-Charles, local 102 / Nouvelle enseigne sur mur / Zone C3-124 / CCU n° 10-05-53
- 16.6 PIIA / 3052, boulevard de la Gare, local 200 / Nouvelle enseigne sur mur / Zone I1-401 / CCU n° 10-05-56
- 16.7 Dérogation mineure / 252 à 262, rue Joseph-Carrier / Marge arrière / Zone I2-128 / Lots 4 429 803 et 1 674 062 / CCU n° 10-04-42
- 16.8 Dérogation mineure / 334, rue Lorne-Worsley / Rapport plancher-terrain / Zone H1-451 / Lot 4 421 097 / CCU n° 10-05-52
- 16.9 Dérogation mineure / 500, rue Forbes / Largeurs d'accès / Aire de stationnement / Zone P3-359 / Lot 4 559 809 / CCU n° 10-05-54
- 16.11 Cession de parc / Prolongement / Rue des Sapins

## **17. ENVIRONNEMENT**

### **18. RÉGLEMENTATION**

- 18.1 Avis de motion / Règlement n° 1480-04 / Mode de tarification pour le financement de certains biens, services ou activités
- 18.2 Avis de motion / Règlement n° 1548 / Entente avec promoteur / Services municipaux / Rue des Sapins
- 18.3 Avis de motion / Règlement n° 1592 / Circulation des camions, véhicules de transport d'équipement et véhicules-outils
- 18.4 Avis de motion / Règlement n° 1597 / Préparation de l'étude de pré-ingénierie, honoraires professionnels, préparation des plans et devis, surveillance des travaux, démarrage des équipements, travaux de construction, mise à niveau et agrandissement / Usine d'épuration

- 18.5 Adoption projet / Règlement n° 1270-31 / Changement d'affectation / Partie du territoire comprise dans l'Aire d'affectation habitation de faible densité, incluse dans le projet résidentiel Château de la Gare / Aire d'affectation Institutionnelle
- 18.6 Avis de motion / Règlement n° 1270-31 / Changement d'affectation / Partie du territoire comprise dans l'Aire d'affectation habitation de faible densité, incluse dans le projet résidentiel Château de la Gare / Aire d'affectation Institutionnelle
- 18.7 Adoption premier projet / Règlement n° 1275-137 / Création de la zone P2-455 / Implantation d'une école / Adoption de la grille des usages et normes requise
- 18.8 Avis de motion / Règlement n° 1275-137 / Création de la zone P2-455 / Implantation d'une école / Adoption de la grille des usages et normes requise
- 18.9 Adoption second projet / Règlement n° 1275-136 / Agrandissement des limites de la zone H1-449 à même une partie de la zone H2-450 / Création de la zone H3-450 en remplacement de la zone H2-450 résiduelle
- 18.10 Adoption / Règlement n° 1275-135 / Concordance avec les dispositions du Règlement 167-9 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges relatives aux phases de développement
- 18.11 Adoption / Règlement n° 1270-29 / Changement d'affectation / Lot 4 559 809 / Rues Boileau et Forbes
- 18.12 Adoption de projet / Règlement n° 1270-30 / Concordance avec les dispositions du Règlement 167-9 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges relatives aux phases de développement
- 18.13 Adoption / Règlement n° 1591 / Limites de vitesse
- 18.14 Adoption / Règlement n° 1565-02 / Retrait des interdictions de virage à droite au feu rouge / Boulevard de la Gare
- 18.15 Adoption / Règlement n° 1596 / Préparation plans et devis / Réaménagement de l'intersection nord du viaduc de l'avenue Saint-Charles sur l'autoroute 40 incluant les travaux de voirie et d'égout pluvial sur l'avenue Saint-Charles, Joseph-Carrier et bretelle de l'autoroute, jusqu'au chemin Dumberry

## **19. DIRECTION GÉNÉRALE**

- 19.1 Autorisation de la directrice générale

## **20. PÉRIODE DE QUESTIONS – ÉLUS**

## **21. PÉRIODE DE QUESTIONS – ASSISTANCE**

## **22. LEVÉE DE LA SÉANCE.**

**« ADOPTÉE »**

### **10-06-448 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

Il est  
**PROPOSÉ PAR** le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele  
**APPUYÉ PAR** le conseiller Monsieur Denis Vincent  
**ET RÉSOLU** unanimement

QUE le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation et de la séance ordinaire du 17 mai 2010 soient et ils sont, par les présentes adoptés, le tout en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

**« ADOPTÉE »**

### **10-06-449 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

**10-06-450 FONDATION RUES PRINCIPALES / COLLOQUE ANNUEL**

CONSIDÉRANT le colloque annuel offert par la Fondation Rues principales;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'inscription et la participation du maire, M. Guy Pilon, ainsi que de la directrice générale, M<sup>me</sup> Manon Bernard, au colloque annuel de la Fondation Rues principales qui se déroulera au Capitole de Québec le 29 septembre 2010;

QUE la Ville accepte de défrayer le coût d'inscription au montant de deux cent cinquante dollars (250 \$) par délégué, incluant les taxes applicables;

QUE les coûts de cette activité constituent une dépense de formation admissible aux fins de la *Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre* (L.R.Q., c. D-7);

QUE les dépenses réellement encourues par les délégués à cette fin leur soient remboursées sur présentation d'un état accompagné des pièces justificatives;

QUE cette dépense soit imputée aux postes budgétaires 02-110-00-454 et 02-130-00-454;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**10-06-451 ÉCOLE SECONDAIRE DE LA CITÉ-DES-JEUNES / AIDE FINANCIÈRE / BOURSES D'ÉTUDES**

CONSIDÉRANT la demande formulée par la direction de l'école secondaire de la Cité-des-Jeunes en date du 30 avril 2010;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de récompenser l'excellence académique, le mérite sportif et l'engagement communautaire des jeunes finissants de 5<sup>e</sup> secondaire;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville remette à la Commission scolaire des Trois-Lacs quatre (4) bourses d'une valeur de cent cinquante dollars (150 \$) chacune pour les élèves méritants de notre municipalité lors du gala de l'école secondaire de la Cité-des-Jeunes qui se tiendra le 15 juin 2010;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-970;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**10-06-452 CYCLO-DÉFI CONTRE LE CANCER / DON**

CONSIDÉRANT la demande de don formulée par M. Bernard Yergeau pour sa participation au Cyclo-défi contre le cancer;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville verse à la Fondation de l'Hôpital général juif / Le Cyclo-défi contre le cancer un montant de cent dollars (100 \$) à titre de don afin d'aider à financer la recherche et les soins au Centre du cancer Segal de l'Hôpital général juif, et dans toute la province du Québec;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-590-00-970;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**10-06-453 CENTRE DE FEMMES LA MOISSON / CAMPAGNE ANNUELLE DE FINANCEMENT / AIDE FINANCIÈRE**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière formulée par le Centre de femmes La Moisson en date du 3 mai 2010;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QU'un montant de mille dollars (1 000 \$) soit versé au Centre de femmes La Moisson dans le cadre de sa campagne annuelle de financement 2010;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-590-00-970;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**10-06-454 CPE LES PETITS MOUSSES / DEMANDE DE MODIFICATION DE ZONAGE**

CONSIDÉRANT la demande datée du 11 mai 2010 par le Centre de la Petite Enfance (CPE) Les Petits MousseS pour une modification du règlement de zonage afin de permettre les garderies en zone C4-833;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville mandate la Division d'urbanisme du Service du développement et de l'aménagement du territoire afin d'entreprendre les procédures de modification du règlement de zonage pour que soit permis, dans la zone C4-833, l'usage de service de garde.

« ADOPTÉE »

**10-06-455 BAIL / HÔTEL DE VILLE / STANDARD LIFE**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, avec Standard Life, un bail d'une durée de trois (3) ans pour les locaux de l'hôtel de ville, le tout, selon les termes et conditions apparaissant à l'offre abrégée du 26 mai 2010.

« ADOPTÉE »

**10-06-456 DÉFI AUX ENTREPRISES / VOLLEYBALL DE PLAGE / AIDE FINANCIÈRE ET MATÉRIELLE**

CONSIDÉRANT le tournoi de volleyball de plage organisé par le Club de volleyball Citadins, en collaboration avec la ville de Vaudreuil-Dorion, sous la présidence d'honneur de M. Guy Pilon, maire;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur RénaLd Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'inscription d'une équipe, au montant de cinq cents dollars (500 \$), pour la participation des employés de la Ville au volleyball de plage organisé par le Club de volleyball Citadins, en collaboration avec la Ville de Vaudreuil-Dorion, qui aura lieu le 14 août 2010 au parc de la Paix;

QUE le Service action communautaire soit mandaté afin d'apporter son concours au niveau logistique et par le prêt de matériel à l'événement;

QUE copie de la présente résolution soit transmise au directeur du Service action communautaire et au chef de division – Travaux publics afin qu'ils apportent aux organisateurs de cet événement l'assistance requise;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-160-00-447;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

#### **10-06-457 UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC / FONDS D'AIDE JURIDIQUE**

CONSIDÉRANT que l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a mis sur pied un programme d'aide financière à l'intention de ses membres qui sont impliqués dans des litiges présentant un intérêt pour toutes les municipalités en raison des questions en jeu;

CONSIDÉRANT qu'un jugement a été rendu, le 4 mai 2010, par la Cour du Québec, Division des petites créances, concluant que la Ville avait, à l'égard de dommages découlant de travaux de déneigement, une responsabilité contractuelle envers ses citoyens et que, conséquemment, la prescription prévue à l'article 586 de la *Loi sur les cités et villes* ne s'appliquait pas;

CONSIDÉRANT que cette décision, même si elle n'a pas l'autorité de la chose jugée dans d'autres litiges, remet en cause la portée de l'article 586 de la *Loi sur les cités et villes* et est susceptible d'entraîner des conséquences néfastes pour l'ensemble des municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT que la décision de la Division des petites créances de la Cour du Québec est finale et sans appel et que seule la Cour supérieure, en révision judiciaire, peut la casser;

CONSIDÉRANT la résolution 10-05-405 prévoyant le recours en révision judiciaire de cette décision;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville présente au Fonds d'aide juridique de l'UMQ une demande d'aide financière pour l'assister dans le cadre d'un recours en révision judiciaire entrepris à l'encontre de la décision de la Cour du Québec, Division des petites créances, district de Beauharnois, rendue le 4 mai 2010 dans le dossier Friedman c. Ville de Vaudreuil-Dorion et al. portant le n° 760-32-012464-089.

« ADOPTÉE »

#### **10-06-458 ACTE DE TOLÉRANCE / 515, RUE BERNARDIN**

CONSIDÉRANT la demande présentée par M. Clément Arseneault, arpenteur-géomètre, au nom du propriétaire de l'immeuble sis au 515, rue Bernardin, à Vaudreuil-Dorion, afin que soit consenti un acte de tolérance pour une piscine empiétant partiellement sur une servitude d'égout et d'aqueduc de la Ville;

CONSIDÉRANT que l'implantation fautive de la piscine résulte d'une omission contenue dans un certificat de localisation;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte de conclure avec propriétaire du lot 1 544 233 un acte de tolérance sur la base de la demande de son mandataire;

QUE le greffier soit mandaté afin de négocier les termes et conditions de l'acte afin que la Ville soit tenue indemne de toute responsabilité et qu'elle soit en outre remboursée, le cas échéant, de tout dommage à ses installations qui pourrait découler de la présence de la piscine;

QUE tous les frais relatifs à la conclusion de l'acte soit à la charge du requérant;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte à intervenir.

« ADOPTÉE »

10-06-459

**PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS /  
INSTRUMENTATION DE MESURE D'ÉPAISSEUR DE RÉSINE DANS DES  
CONDUITES D'EAU / AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT l'aide financière de cent quatre-vingt-dix-sept mille cinq cent trente dollars (197 530 \$) octroyée à la Ville dans le cadre du sous-volet 1.4 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) pour le projet d'instrumentation de mesure d'épaisseur de résine dans des conduites d'eau (dossier n° 555417);

CONSIDÉRANT qu'un protocole d'entente établissant les travaux et les coûts du projet admissible à l'aide financière doit être signé;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

QUE le maire, M. Guy Pilon, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente à intervenir avec le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire relativement à l'aide financière octroyée pour le projet d'instrumentation de mesure d'épaisseur de résine dans des conduites d'eau dans le cadre du sous-volet 1.4 du PIQM.

« ADOPTÉE »

10-06-460

**FONDS DE STIMULATION DE L'INFRASTRUCTURE / PROGRAMME DE  
RENOUVELLEMENT DES CONDUITES / AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT l'aide financière de huit cent vingt-deux mille huit cent soixante dollars (822 860 \$) octroyée à la Ville dans le cadre du Fonds de stimulation de l'infrastructure relativement au Programme de renouvellement des conduites (dossier n° 231652);

CONSIDÉRANT qu'un protocole d'entente établissant les travaux et les coûts du projet admissible à l'aide financière doit être signé;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE le maire, M. Guy Pilon, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente à intervenir avec le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire relativement à l'aide financière octroyée dans le cadre du Programme de renouvellement des conduites.

« ADOPTÉE »

10-06-461

**CENTRE MULTIDISCIPLINAIRE / ACQUISITION DU LOT 4 577 479**

CONSIDÉRANT la résolution 09-11-823 ainsi que le règlement d'emprunt n° 1577;

CONSIDÉRANT l'accord intervenu entre Centre d'achat Vaudreuil ltée et la Ville portant sur les conditions de vente du lot 4 577 479, d'une superficie de 69 905,139 pieds carrés, au taux unitaire de dix dollars (10 \$) pour un montant total de six cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinquante et un dollars et trente-neuf cents (699 051,39 \$);



Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
ET RÉSOLU unanimement

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, le document intitulé « Promesse d'achat » ainsi que l'acte à intervenir ainsi que tout autre document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

**10-06-462 LISTE DES COMPTES**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la liste des comptes soit approuvée telle que présentée par la trésorière, M<sup>me</sup> Mona Dumouchel;

QUE cette dernière soit autorisée à procéder au paiement desdits comptes totalisant un montant de sept millions cent quatre-vingt-treize mille huit cent quatre-vingt-cinq dollars et deux cents (7 193 885,02 \$).

« ADOPTÉE »

**10-06-463 SERVICE DES ARTS ET DE LA CULTURE / EMBAUCHE TEMPORAIRE DE M<sup>ME</sup> CHRISTELLE FELX À TITRE DE BIBLIOTHÉCAIRE – SERVICE AU PUBLIC**

CONSIDÉRANT le congé parental de M<sup>me</sup> Annick Lemay, bibliothécaire – Service au public;

CONSIDÉRANT la recommandation de M<sup>mes</sup> Hélène Diamond, chef de division – Bibliothèque, et Anick Lemay, bibliothécaire – Service au public et de M. Robert Bazinet, conseiller en ressources humaines, en date du 19 mai 2010;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine l'embauche temporaire de M<sup>me</sup> Christelle Felx à titre de bibliothécaire – Service au public du Service des arts et de la culture, à compter du 25 mai 2010 et ce, jusqu'au retour à temps complet de M<sup>me</sup> Annick Lemay, au salaire prévu à l'annexe C de l'échelle salariale des employés-cadres (classe 2 – échelon 1), le tout selon les termes énoncés dans l'entente sur les conditions de travail des employés-cadres en vigueur.

« ADOPTÉE »

**10-06-464 SERVICE DES ARTS ET DE LA CULTURE / EMBAUCHE DE M<sup>ME</sup> KARINE MARIN AU POSTE DE COORDONNATRICE À L'ANIMATION CULTURELLE**

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Michel Vallée, directeur du Service des arts et de la culture et de M<sup>me</sup> Isabelle Bureau, directrice du Service des ressources humaines, en date du 25 mai 2010;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'embauche de M<sup>me</sup> Karine Marin à titre de coordonnatrice à l'animation culturelle et ce, à compter du 14 juin 2010, au salaire prévu à l'annexe D de l'échelle salariale des employés cols blancs (classe 11 – échelon 1), le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur et conditionnellement à la réussite d'une expertise médicale pré-embauche;

QUE M<sup>me</sup> Marin devra compléter une période d'essai de six (6) mois, prenant fin le 14 décembre 2010, à la suite de laquelle, sur recommandation favorable du directeur du Service des arts et de la culture, elle pourra être confirmée dans son poste.

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**10-06-465 SERVICE DES ARTS ET DE LA CULTURE / CONFIRMATION DE M<sup>ME</sup> ABLA DIDI GBEDEMAH AU POSTE D'AGENT DE BUREAU 2**

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de M. Michel Vallée, directeur du Service des arts et de la culture, en date du 21 mai 2010;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville confirme M<sup>me</sup> Abla Didi Gbedemah dans son poste d'agent de bureau 2 au sein du Service des arts et de la culture et ce, à compter du 23 mai 2010;

ET QUE des félicitations soient transmises à M<sup>me</sup> Gbedemah.

« ADOPTÉE »

**10-06-466 SERVICE ACTION COMMUNAUTAIRE / EMBAUCHE TEMPORAIRE DE M<sup>ME</sup> LINDA ROZON À TITRE D'AGENT DE BUREAU 2**

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Denis Ladouceur, directeur du Service action communautaire, en date du 6 mai 2010;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine l'embauche temporaire de M<sup>me</sup> Linda Rozon à titre d'agent de bureau 2 au sein du Service action communautaire et ce, pour la période comprise entre le 11 mai 2010 et le 28 mai 2010, au salaire prévu à l'annexe D de l'échelle salariale des employés cols blancs (classe 7 – échelon 1), le tout selon les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur.

« ADOPTÉE »

**10-06-467 SERVICE DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE ET DES EAUX / EMBAUCHE TEMPORAIRE DE TROIS (3) JOURNALIERS / PÉRIODE ESTIVALE 2010**

CONSIDÉRANT la demande d'approbation d'embauche temporaire dûment signée en date du 26 mai 2010;

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine l'embauche temporaire de M<sup>me</sup> Annick Vachon et de MM. Bruce Beauchesne et Johnny Brown à titre de journaliers pour la saison estivale 2010 au sein du Service de l'entretien du territoire et des eaux – Parcs, espaces verts et plateaux sportifs, à compter du 31 mai 2010 pour un maximum de 1 200 heures et ce, selon les besoins du service, au salaire prévu à l'annexe D de la convention collective de travail des employés cols bleus (85% de la classe 1), le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur et conditionnellement à la réussite d'une expertise médicale pré-embauche.

« ADOPTÉE »

**10-06-468 SERVICE SÉCURITÉ INCENDIE / EMBAUCHE DE DEUX (2) POMPIERS  
TEMPORAIRES**

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de sélection en date du 21 mai 2010;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'embauche de MM. Steve Bellalilte et Patrick Fiasse aux postes de pompiers à l'essai au sein du Service de sécurité incendie et ce, à compter du 8 juin 2010, aux salaires prévus aux différentes grilles horaires de l'article 28 – « Salaires » de la convention collective de travail en vigueur, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à ladite convention collective et conditionnellement à la réussite d'une expertise médicale pré-embauche;

QUE MM. Bellalilte et Fiasse auront une période de probation de douze (12) mois à la suite de laquelle, sur recommandation favorable du directeur du Service de sécurité incendie ou de son représentant, ils pourront être confirmés aux postes de pompiers classe 2;

ET QUE des souhaits de bienvenue et de succès soient adressés à MM. Bellalilte et Fiasse.

« ADOPTÉE »

**10-06-469 SERVICE DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE ET DES EAUX – DIVISION DES EAUX  
/ EMBAUCHE TEMPORAIRE DE M. SYLVAIN GOUGEON À TITRE D'OPÉRATEUR  
DE L'USINE DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE**

CONSIDÉRANT la demande d'approbation d'embauche temporaire dûment signée en date du 26 mai 2010;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine l'embauche temporaire de M. Sylvain Gougeon à titre d'opérateur de l'usine de traitement d'eau potable au sein du Service de l'entretien du territoire et des eaux – Division des eaux, pour la période comprise entre le 31 mai 2010 et le 7 juin 2010 et ce, selon les besoins du service et sans horaire fixe, au salaire prévu à l'annexe D de la convention collective de travail des employés cols bleus (85% de la classe 5), le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur.

« ADOPTÉE »

**10-06-470 SERVICE DU GREFFE / EMBAUCHE D'UN ÉTUDIANT / COMMIS À LA GESTION  
DOCUMENTAIRE**

CONSIDÉRANT la demande d'approbation d'embauche temporaire dûment signée en date du 25 mai 2010;

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine l'embauche de M. Nicolas Gonzalez à titre d'étudiant au Service du greffe pour la période comprise entre le 7 juin 2010 et le 13 août 2010 inclusivement;

QUE le salaire versé à M. Nicolas Gonzalez soit établi à quatorze dollars et dix-huit cents (14,18 \$) / heure - salaire prévu à l'annexe D de l'échelle salariale des employés cols blancs (75% de la classe 7 – échelon 1) pour une semaine normale de travail de trente-cinq (35) heures, réparties selon les besoins du service, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur.

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**10-06-471 CONVENTION COLLECTIVE DES COLS BLEUS / LETTRE D'ENTENTE N° 7 /  
MODIFICATION DE L'ARTICLE 2**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele  
ET RÉSOLU unanimement

D'autoriser M. Guy Pilon, maire, M<sup>mes</sup> Manon Bernard, directrice générale et Isabelle Bureau, directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, la lettre d'entente n° 7 à intervenir entre la Ville et le Syndicat manuel des travailleurs et travailleuses de la Ville de Vaudreuil-Dorion (CSN) relativement à la modification de l'article 8.02 de la convention collective de travail.

« ADOPTÉE »

**10-06-472 COMITÉ DE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL / RÉUNION DU 10 MARS 2010**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
ET RÉSOLU unanimement

D'accepter le procès-verbal de la réunion du Comité de santé et sécurité au travail tenue le 10 mars 2010 et de verser le document susdit aux archives de la municipalité.

« ADOPTÉE »

**10-06-473 SERVICE DES ARTS ET DE LA CULTURE / EMBAUCHE D'UN GUIDE ANIMATEUR  
ÉTUDIANT À LA BIBLIOTHÈQUE POUR LA PÉRIODE ESTIVALE 2010**

CONSIDÉRANT la recommandation de M<sup>me</sup> Hélène Diamond, chef de division – Bibliothèque;

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'embauche de M<sup>me</sup> Judith Addison à titre d'étudiante au poste de guide animateur pour l'exposition « Des cristaux aux pierres précieuses » présentée à la bibliothèque municipale au cours de la saison estivale 2010, soit du 22 juin 2010 au 21 août 2010 inclusivement;

QUE le salaire versé à M<sup>me</sup> Addison soit établi à neuf dollars et cinquante cents (9,50 \$) / heure pour une semaine normale de travail de trente-cinq (35) heures, réparties selon les besoins du service et sans horaire fixe, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**10-06-474 SERVICE DES ARTS ET DE LA CULTURE / EMBAUCHE D'UN GUIDE ANIMATEUR  
ÉTUDIANT À LA MAISON VALOIS POUR LA PÉRIODE ESTIVALE 2010**

CONSIDÉRANT la recommandation de M<sup>me</sup> Hélène Diamond, chef de division – Bibliothèque;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'embauche de M. François Dumouchel à titre d'étudiant au poste de guide animateur pour les expositions présentées à la Maison Valois au cours de la saison estivale 2010, soit du 19 mai 2010 au 6 septembre 2010 inclusivement;

QUE le salaire versé à M. Dumouchel soit établi à neuf dollars et cinquante cents (9,50 \$) / heure pour une semaine normale de travail de trente-cinq (35) heures, réparties selon les besoins du service et sans horaire fixe, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**10-06-475 SERVICE DE LA TRÉSORERIE / DÉPART À LA RETRAITE DE M<sup>ME</sup> LOUISETTE CORRIVEAU**

CONSIDÉRANT la correspondance de M<sup>me</sup> Louiset Corriveau, commis aux comptes à payer au Service de la trésorerie, en date du 6 mai 2010;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte le départ à la retraite de M<sup>me</sup> Corriveau, commis aux comptes à payer au Service de la trésorerie et ce, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2010;

QUE la Ville remercie M<sup>me</sup> Corriveau pour son dévouement et l'excellent travail accompli au cours de ses nombreuses années de service;

ET QUE la Ville lui offre ses meilleurs vœux pour une heureuse retraite.

« ADOPTÉE »

**10-06-476 CONTRAT D'ANIMATION / APPEL DE PROJETS COMITÉ CONSULTATIF DE LA CULTURE 2010**

CONSIDÉRANT les dossiers reçus lors du premier appel de projet lancé par le Comité consultatif de la culture (CCC) en février 2010;

CONSIDÉRANT que tous les projets retenus seront réalisés sur le territoire de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT l'impact positif auprès des citoyens qu'auront les projets retenus et leur pertinence dans un contexte de médiation culturelle;

CONSIDÉRANT la recommandation du CCC;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

QUE des contrats d'animation pour un total de trois mille six cent quatre-vingt-dix dollars (3 690 \$) soient octroyés aux projets suivants :

- Alejandro Senn (Albatique) / Projet : Installation Expo-murale : 2 500 \$;
- Nathalyrmène Rousseau / Projet : Poésie sans frontières : 1 190 \$;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-702-51-448;

QU'à cette fin, sont autorisés les transferts de crédits suivants :

DE :	02-702-51-971	(Subventions - CCC)	3 690 \$
À :	02-702-51-448	(Services professionnels - Animation)	3 690 \$

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**10-06-477 SUBVENTIONS / PROJETS CULTURELS 2010**

CONSIDÉRANT les dossiers reçus lors du premier appel de projet lancé par le Comité consultatif de la culture (CCC) en février 2010;

CONSIDÉRANT que tous les projets retenus seront réalisés sur le territoire de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT l'impact positif auprès des citoyens qu'auront les projets retenus et leur pertinence dans un contexte de médiation culturelle;

CONSIDÉRANT la recommandation du CCC;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

QUE des subventions pour un total de six mille cinq cents dollars (6 500 \$) soient octroyées aux projets suivants :

- Société de généalogie Vaudreuil-Cavagnal / Projet : Jeunéalogie (vidéo de sensibilisation), la somme de trois mille dollars (3 000 \$);
- Société de la sauvegarde de la mémoire de Félix Leclerc / Projet : Le Bal de Bozo, la somme de mille dollars (1 000 \$);
- Sphère multiculturelle / Projet : Semaine interculturelle, la somme de deux mille cinq cents dollars (2 500 \$);

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-702-51-971;

Certificat de crédits suffisants émis.

**« ADOPTÉE »**

**10-06-478 CAPITALES CULTURELLES DU CANADA / INVESTISSEMENT DE LA VILLE**

CONSIDÉRANT l'important travail réalisé par les organismes culturels de Vaudreuil-Dorion au cours des dernières années;

CONSIDÉRANT le caractère innovant et rassembleur du projet « Je suis... » et de son importance pour le développement social de la Ville;

CONSIDÉRANT les conditions favorables entourant le projet « Je suis... » qui, entre autres, entrerait naturellement dans l'échéancier de Capitales culturelles du Canada;

CONSIDÉRANT l'importance pour la Ville de mettre en valeur le travail de ses organismes et bénévoles;

CONSIDÉRANT l'importante bonification des sentiments de fierté et d'appartenance qu'une telle nomination pourrait avoir sur la population;

CONSIDÉRANT le levier financier important que constituera l'investissement de la Ville dans le projet Capitales culturelles du Canada (montant total du projet : 660 000 \$, investissement du programme Capitales culturelles du Canada : 495 000 \$);

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville s'engage à investir un montant de cent soixante-cinq mille dollars (165 000 \$ (budget 2011)) dans les projets en marge du programme Capitales culturelles du Canada dans l'éventualité d'une réponse positive à la demande de nomination de la municipalité déposée en juin 2010.

**« ADOPTÉE »**

**10-06-479 PARTENARIAT / PROMUTUEL VAUDREUIL-SOULANGES / PROJET « JE SUIS... »**

CONSIDÉRANT l'ampleur du projet « Je suis... »;

CONSIDÉRANT la possibilité offerte par Promutuel Vaudreuil-Soulanges de bonifier substantiellement la programmation par l'injection de quarante mille dollars (40 000 \$) additionnels sur deux (2) années en tant que partenaire de l'événement;

CONSIDÉRANT l'offre de visibilité respectueuse du projet et de la Ville qui sera proposée au partenaire potentiel;

CONSIDÉRANT l'impact de cet investissement additionnel auprès des citoyens;

CONSIDÉRANT l'image positive qu'un partenariat privé de cet ordre peut apporter à la Ville et au projet;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE MM. Guy Pilon, maire, et Jean St-Antoine, greffier, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente de partenariat avec Promutuel Vaudreuil-Soulanges dans le cadre du projet « Je suis... ».

« ADOPTÉE »

**10-06-480 JEUX DU QUÉBEC 2010 / FINALE RÉGIONALE DU SUD-OUEST / AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROTOCOLE**

CONSIDÉRANT la résolution 09-10-752 de la Ville autorisant le dépôt de sa candidature comme ville hôte de la finale régionale des Jeux du Québec du Sud-Ouest d'été 2010 et prévoyant une aide financière de vingt mille dollars (20 000 \$);

CONSIDÉRANT que la candidature de la Ville a été retenue et qu'il y a lieu de conclure un protocole d'entente à cette fin;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE M. Guy Pilon, maire, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente à intervenir avec le Comité Organisateur Finale Régionale Sud-Ouest et Loisirs et Sport Montérégie;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-701-52-970

DE : 02-701-60-342 (Dépenses Jeux du Québec) 20 000 \$

À : 02-701-52-970 (Subv. Terrains sportifs) 20 000 \$

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**10-06-481 CLUB DE BADMINTON BADCLUB JUNIOR DE VAUDREUIL-DORION / M. HASITHA SENDIYALIYANA / AIDE FINANCIÈRE**

CONSIDÉRANT que M. Hasitha Sendiyaliyana, résident de la Ville de Vaudreuil-Dorion, est membre du Club de badminton Badclub junior de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT que M. Sendiyaliyana a participé à un championnat canadien junior de badminton qui s'est tenu à Toronto en mai 2010;

CONSIDÉRANT la politique de la Ville concernant un soutien financier à la participation extérieure de citoyens de Vaudreuil-Dorion;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QU'un montant de deux cent cinquante dollars (250 \$) soit versé au Club de badminton Badclub junior de Vaudreuil-Dorion à titre d'aide financière pour M. Hasitha Sendiyaliyana pour sa participation à un championnat canadien junior de badminton qui s'est tenu à Toronto en mai 2010;

QUE ce montant sera versé sur présentation d'une preuve de participation à l'événement susdit;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-701-21-970;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**10-06-482 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-10-21 / GESTION DE LOCATION D'EMBARCATIONS / PARC VALOIS**

CONSIDÉRANT que suite à un appel d'offres public pour la gestion de location d'embarcations – parc Valois, une (1) soumission a été reçue et ouverte le 17 mars 2010 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, la soumission reçue rencontre les conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-10-21;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par Gestion Loisirs Vaudreuil inc., Case postale 32423, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 9V2, pour la location d'embarcations nautiques au parc Valois et ce, pour un montant de dix-neuf mille sept cent cinquante dollars (19 750 \$), le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-10-21;

QUE la gestion de la descente de bateaux soit également confiée à Gestion Loisirs Vaudreuil inc., Case postale 32423, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 9V2, pour la saison 2010, en conformité avec l'article 2.9.7.3 du Règlement n° 1480, et que les revenus générés par cette activité et par la location des embarcations soient perçus et conservés en totalité par ladite firme;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-701-42-447;

QU'à cette fin, sont autorisés les transferts de crédits suivants :

DE :	02-701-42-725	(Biens durables)	100 \$
À :	02-701-42-447	(Service nautique)	100 \$

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**10-06-483 ADJUDICATION DE CONTRAT / REMPLACEMENT D'UNE REMORQUE**

CONSIDÉRANT que la remorque n° 9202 nécessite des réparations importantes dû a la perforation du châssis par la corrosion;

CONSIDÉRANT que le coût de la réparation serait aussi onéreux que de faire l'achat d'une remorque neuve;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par deCoste Équipements, 2101 rue Chicoine, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 8P2, pour la fourniture d'une remorque utilitaire avec roues tandems de 6 pieds par 12 pieds, en acier galvanisé et ce, pour un montant de quatre mille neuf cents dollars (4 900 \$), taxes applicables non comprises;

QUE la Ville accepte que la remorque n° 9202 de marque Hitch, modèle Land, numéro de série 2G9LLS2B6LH019124, année 1990, plaque n° RR79238-5, soit détruite;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 03-200-00-725;



Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**10-06-484 TROTTOIR / TRONÇON DE LA RUE VAUDREUIL**

CONSIDÉRANT que la Ville a approuvé le 12 mai 1997, par résolution, un plan directeur des trottoirs dans le secteur du vieux Dorion;

CONSIDÉRANT que tous les tronçons ont été restaurés à l'exception de celui entre les rues Brodeur et Adèle;

CONSIDÉRANT que la circulation des piétons dans ce secteur ne justifie pas la restauration de ce tronçon de trottoir enclavé;

CONSIDÉRANT la demande des citoyens riverains d'enlever ledit trottoir pour permettre l'aménagement de leur terrain;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville amende la résolution 97-05-340 pour inclure le tronçon du trottoir entre les rues Brodeur et Adèle dans les trottoirs à enlever;

QUE la Ville demande à la Division des travaux publics d'enlever le trottoir existant et à procéder au terrassement et à la remise en état des lieux;

« ADOPTÉE »

**10-06-485 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N<sup>o</sup> 401-110-10-36 / RÉFECTION DE TÊTES DE REGARDS D'ÉGOUT PAR SCIAGE ROTATIF**

CONSIDÉRANT que suite à un appel d'offres par voie d'invitation pour la réfection de têtes de regards d'égout par sciage rotatif, deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes le 19 mai 2010 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues rencontrent les conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n<sup>o</sup> 401-110-10-36;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Précision 2000 inc., 4617, rue Louis-B-Mayer, Laval (Québec), H7P 6G5, pour la réfection de têtes de regards d'égout par sciage rotatif :

- pour la méthode de coupe circulaire, au montant unitaire de mille deux cent dix dollars (1 210 \$), taxes applicables non comprises;
- pour la méthode de coupe carrée au montant unitaire de mille cinq cent vingt dollars (1 520 \$), taxes applicables non comprises;

le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n<sup>o</sup> 401-110-10-36;

QUE la directrice générale, M<sup>me</sup> Manon Bernard, le directeur général adjoint, M. Martin Houde et le chef de division – Travaux publics, M. Luc Duval soient autorisés à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à la réfection de têtes de regards d'égout par sciage rotatif jusqu'à concurrence du montant budgété.

« ADOPTÉE »

**10-06-486 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N<sup>o</sup> 401-110-10-39 / RÉFECTION D'UN TRONÇON DE TROTTOIR SUR L'AVENUE SAINT-JEAN-BAPTISTE**

CONSIDÉRANT que suite à un appel d'offres par voie d'invitation pour la réfection d'un tronçon de trottoir sur l'avenue Saint-Jean-Baptiste, trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes le 19 mai 2010 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues rencontrent les conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-10-39;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Les Pavages La Cité B.M. inc., 2500, chemin Saint-Antoine, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 8P2, pour la réfection d'un tronçon de trottoir sur l'avenue Saint-Jean-Baptiste et ce, pour un montant de trente-deux mille trois cent dix-sept dollars et cinquante cents (32 317,50 \$), taxes applicables non comprises, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-10-39;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-320-00-527;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**10-06-487 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-10-37 / FOURNITURE ET INSTALLATION D'UNE CLÔTURE DANS L'EMPRISE MUNICIPALE / VOIE FERRÉE / RUE DES PIVOINES**

CONSIDÉRANT que suite à un appel d'offres par voie d'invitation pour la fourniture et installation d'une clôture dans l'emprise municipale voie ferrée - rue des Pivoines, deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes le 19 mai 2010 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues rencontrent les conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-10-37;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Les Clôtures Raymond inc., 624, route de Lotbinière, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 8P2, pour la fourniture et installation d'une clôture dans l'emprise municipale voie ferrée - rue des Pivoines et ce, pour un montant de vingt-deux mille deux cent cinquante-huit dollars (22 258 \$), taxes applicables non comprises, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-10-37;

QUE cette dépense soit financée par le fonds de parcs, terrains de jeux et espaces naturels.

« ADOPTÉE »

**10-06-488 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-145 / TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE CONDUITES D'EAU POTABLE 2010 / RUES PINAULT ET MALLETTE**

CONSIDÉRANT que suite à un appel d'offres public pour les travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable 2010 des rues Pinault et Mallette, quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes le 29 avril 2010 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues rencontrent les conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-145 émis par la Division technique du Service du développement et de l'aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT que la Ville a obtenu la confirmation que ces travaux sont admissibles à une aide financière de quatre cent six mille cent dollars (406 100 \$) dans le cadre du Programme de renouvellement des conduites;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Acuro inc., 2126, rue Principale, St-Zotique (Québec), J0P 1Z0, pour les travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable 2010 des rues Pinault et Mallette et ce, pour un montant de quatre cent quatre-vingt-dix-huit mille neuf cent sept dollars et cinquante cents (498 907,50 \$), taxes applicables non comprises, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-145;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-413-00-712;

QU'à cette fin, sont autorisés les transferts de crédits suivants :

DE : 01-381-42-400	(Subvention - PRECO)	822 860 \$
À : 02-413-00-712	(Réhabilitation - aqueduc)	822 860 \$

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

#### **10-06-489 INVENTAIRE DE PIÈCES DE REMPLACEMENT / DÉCANTEUR DE TYPE ACTIFLO**

CONSIDÉRANT l'absence de redondance pour le système de décantation à l'usine de filtration;

CONSIDÉRANT qu'un bris majeur du système de décantation risque de compromettre l'alimentation en eaux du secteur desservi par l'usine de filtration;

CONSIDÉRANT l'absence d'un inventaire de pièces complet pour garantir une intervention rapide suite à un bris d'équipement de notre système de décantation;

CONSIDÉRANT que la compagnie John Meunier inc. est le seul fournisseur du système Actiflo;

CONSIDÉRANT la proposition commerciale déposée par la compagnie John Meunier inc. pour la fourniture des pièces de rechange recommandées pour le système Actiflo au montant de vingt-neuf mille cent quatre-vingt-un dollars (29 181\$), taxes applicables non comprises et l'achat additionnel de pièces électroniques au montant de trois mille six cent quatre-vingt-six dollars et quinze cents (3 686,15 \$), taxes applicables non comprises;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-412-00-645;

QU'à cette fin, sont autorisés les transferts de crédits suivants :

DE : 02-414-00-456	(Transport et disposition des boues)	35 500 \$
À : 02-412-00-645	(Matériel-entretien équipement (interne))	35 500 \$

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

#### **10-06-490 INTERDICTION D'ARROSAGE**

ATTENDU que l'article 15 du Règlement concernant l'utilisation de l'eau potable (Règlement n° 1497) stipule que l'utilisation extérieure de l'eau potable du réseau d'aqueduc peut, en partie ou complètement, être interdite en cas de pénurie d'eau anticipée;

CONSIDÉRANT que le niveau anormalement bas de la rivière des Outaouais d'où s'approvisionne la Ville laisse craindre une pénurie d'eau;

CONSIDÉRANT l'avis d'interdiction d'utilisation d'extérieure de l'eau potable émis par M<sup>me</sup> Manon Bernard, directrice générale, le 25 mai 2010;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil ratifie ledit avis d'interdiction;

QUE toute utilisation extérieure de l'eau potable provenant du réseau de distribution de la Ville soit interdite sauf dans les seuls cas suivants :

- arrosage de fleurs, potagers et arbuste effectué à la main avec un seau ou un arrosoir manuel (toute utilisation de boyaux d'arrosage reliés, directement ou indirectement, au réseau d'aqueduc municipal étant formellement interdite);
- arrosage de nouvelle végétation ayant fait l'objet d'un permis émis au plus tard le 25 mai 2010;

QUE cette interdiction s'applique à l'ensemble du territoire de la Ville de Vaudreuil-Dorion et ce, tant qu'elle n'aura pas été levée.

« ADOPTÉE »

**10-06-491      MODIFICATION / PLAN DIRECTEUR CITÉ-DES-JEUNES OUEST (CHÂTEAU DE LA GARE)**

CONSIDÉRANT la résolution 02-12-1209 acceptant le plan directeur de rues préparé par Daniel Arbour et Associés en date du 18 novembre 2004;

CONSIDÉRANT la révision du secteur de développement connu sous le nom « Château de la Gare » pour établir des zones d'habitation de haute densité;

CONSIDÉRANT le plan directeur de rues révisé préparé par Daniel Arbour et Associés en date du 10 mai 2010;

CONSIDÉRANT la nécessité d'avoir des emprises de rue plus larges pour y établir des trottoirs dans les nouvelles rues menant à la gare;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE le plan directeur de rues intitulé « Modification du plan directeur de rues – Nouveau tracé (secteur Château de la Gare) » préparé par Daniel Arbour et Associés en date du 19 mai 2010 (n° projet 10233) soit accepté sous réserve des conditions suivantes :

- que la largeur des emprises des rues suivantes soit déterminée comme suit :
  - rue Phil-Goyette, 18 mètres;
  - rue Jean-Béliveau (entre le boulevard Cité-des-Jeunes et la rue Maurice-Richard), 20 mètres;
  - rue Jean-Béliveau (entre la rue Maurice-Richard et l'avenue André-Chartrand), 18 mètres;
  - rue Maurice-Richard (entre la rue Phil-Goyette et la rue Jean-Béliveau), 18 mètres;
- qu'une section de la rue Maurice-Richard (lot 3 285 787) située à l'est de l'avenue André-Chartrand soit rétrocédée au propriétaire;
- que les coûts des modifications aux infrastructures existantes ainsi que les frais de rétrocession soient à la charge du requérant;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de rétrocession à intervenir ainsi que tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

**10-06-492      ORDRES DE CHANGEMENT N<sup>OS</sup> 37, 38, 39, 40 ET 41 / AGRANDISSEMENT DE L'ARÉNA / RÈGLEMENT N<sup>O</sup> 1496**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prend acte et approuve les ordres de changement n<sup>OS</sup> 37, 38, 39, 40 et 41 reliés au projet « Agrandissement de l'aréna – Règlement n<sup>O</sup> 1496 » totalisant un montant de cinq cent vingt-deux mille neuf cent soixante-deux dollars et soixante-douze cents (522 962,72 \$), taxes applicables non comprises;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1496.

« ADOPTÉE »

**10-06-493 ADJUDICATION DE CONTRAT / PAVAGE, BORDURES ET ÉCLAIRAGE / RUES DES CASCADES, DU RUISSELET, DES RAPIDES ET DE LA RIVIÈRE / RÈGLEMENT N° 1574**

CONSIDÉRANT que suite à un appel d'offres public pour l'exécution des travaux de pavage, bordures et éclairage des rues des Cascades, du Ruisselet, des Rapides et de la Rivière, quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes le 19 mai 2010 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues rencontrent les conditions et exigences contenues dans le document d'appel d'offres n° VAUM-1024 émis par Les Consultants LBCD inc. en date du mois d'avril 2010;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions effectuée par Les Consultants LBCD inc. en date du 20 mai 2010;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence La Compagnie Meloche inc., 3125, boulevard Saint-Charles, Kirkland (Québec), H9H 3B9, pour l'exécution des travaux de pavage, bordures et éclairage des rues des Cascades, du Ruisselet, des Rapides et de la Rivière et ce, pour un montant de un million neuf mille sept cent soixante-treize dollars et cinquante cents (1 009 773,50 \$), taxes applicables non comprises, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° VAUM-1024 émis par Les Consultants LBCD inc. en date du mois d'avril 2010;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1574.

« ADOPTÉE »

**10-06-494 ADJUDICATION DE CONTRAT / AMÉNAGEMENT DES PARCS DES GÉRANIUMS, DES SIFFLEURS, AURÈLE-JOLIAT ET MONTÉE DE LA CÔTE-DOUBLE / RÈGLEMENT N° 1585**

CONSIDÉRANT que suite à un appel d'offres public pour les travaux d'aménagement des parcs des Géraniums, des Siffleurs, Aurèle-Joliat et montée de la Côte-Double, sept (7) soumissions ont été reçues et ouvertes le 26 mai 2010 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues rencontrent les conditions et exigences contenues dans le document d'appel d'offres n° P 122735-401 émis par la firme Genivar en date du mois d'avril 2010;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions effectuée par la firme Genivar;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Bernard Paysagiste inc., 173, route du Canton, Brownsburg-Chartham (Québec), J8G 1R7, pour les travaux d'aménagement des parcs des Géraniums, des Siffleurs, Aurèle-Joliat et montée de la Côte-Double et ce, pour un montant de neuf cent neuf mille neuf cent cinquante-six dollars et cinquante-cinq cents (909 956,55 \$), taxes applicables non comprises, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° P 122735-401 émis par la firme Genivar en date du mois d'avril 2010;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1585.

« ADOPTÉE »

**10-06-495 ADJUDICATION DE CONTRAT / PAVAGE, BORDURES ET FEUX DE CIRCULATION / RUE HENRY-FORD / RÈGLEMENT N° 1431**

CONSIDÉRANT que suite à un appel d'offres public pour l'exécution des travaux de pavage, bordures et feux de circulation sur la rue Henry-Ford, trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes le 19 mai 2010 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues rencontrent les conditions et exigences contenues dans le document d'appel d'offres n° 020-020-62 émis par les Consultants en développement et gestion urbaine (CDGU) inc. en date du mois d'avril 2010;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions effectuée par les Consultants en développement et gestion urbaine (CDGU) inc. en date du 21 mai 2010;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence La Compagnie Meloche inc., 3125, boulevard Saint-Charles, Kirkland (Québec), H9H 3B9, pour l'exécution des travaux de pavage, bordures et feux de circulation sur la rue Henry-Ford et ce, pour un montant de cinq cent vingt mille huit cent cinquante-huit dollars et vingt cents (520 858,20 \$), taxes applicables non comprises, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 020-020-62 émis par les Consultants en développement et gestion urbaine (CDGU) inc. en date du mois d'avril 2010;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1431.

**« ADOPTÉE »**

**10-06-496 ADJUDICATION DE CONTRAT / PAVAGE, BORDURES, TROTTOIRS ET ÉCLAIRAGE / PARTIE DE L'AVENUE MARIER ET DES RUES DE TONNANCOUR, BACH, SCHUBERT ET BEETHOVEN / RÈGLEMENTS N°S 1575 ET 1431**

CONSIDÉRANT que suite à un appel d'offres public pour l'exécution des travaux de pavage, bordures et éclairage d'une partie de l'avenue Marier et des rues de Tonnancour, Bach, Schubert et Beethoven, quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes le 20 mai 2010 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues rencontrent les conditions et exigences contenues dans le document d'appel d'offres n° P122974-400 émis par la firme Genivar au mois de mai 2010;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions effectuée par la firme Genivar;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Roxboro Excavation inc., 1620, croissant Newman, Dorval (Québec), H9P 2R8, pour l'exécution des travaux de pavage, bordures et éclairage d'une partie de l'avenue Marier et des rues de Tonnancour, Bach, Schubert et Beethoven et ce, pour un montant de neuf cent dix-huit mille neuf cent dix dollars et soixante et un cents (918 910,61 \$), taxes applicables non comprises, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° P122974-400 émis par la firme Genivar en date du mois de mai 2010;

QUE les coûts des travaux, incluant toutes les taxes applicables, soient répartis comme suit :

- Règlement n° 1575 : neuf cent trois mille quatre cent quatre-vingt-onze dollars et quinze cents (903 491,15 \$) pour les travaux de pavage, bordures, trottoirs et éclairage d'une partie de l'avenue Marier, secteur résidentiel, et rues de Tonnancour, Bach, Schubert et Beethoven;
- Règlement n° 1431 : cent trente-trois mille sept cent vingt-neuf dollars et vingt et un cents (133 729,21 \$) pour les travaux de pavage, bordures et trottoirs d'une partie de l'avenue Marier, secteur industriel;

**10-06-497 ÉCLAIRAGE / PARC PINAULT**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'améliorer la sécurité de certaines intersections dans le secteur des rues Pinault et Provencher autour du parc Pinault, avec l'ajout de lampadaires décoratifs à ces intersections;

CONSIDÉRANT le projet d'ajout d'éclairage dans le secteur des rues Lartigue, Pinault, Ouimet, Charlebois et Briand, réalisé en 2009;

CONSIDÉRANT l'étude photométrique de l'éclairage existant dans le parc Pinault, réalisée par Lumec en date du mois de mars 2010;

CONSIDÉRANT l'approbation du Conseil d'implanter deux nouveaux lampadaires décoratifs aux extrémités du parc Pinault et de déplacer un lampadaire existant afin de mieux répartir l'éclairage dans le parc;

CONSIDÉRANT qu'un estimé de dix-sept mille dollars (17 000 \$) a été produit par la Division technique du Service du développement et de l'aménagement du territoire et que ces dépenses vont être financées par le fonds de parcs, terrains de jeux et espaces naturels, pour un montant n'excédant pas vingt-cinq mille dollars (25 000\$);

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit autorisée l'installation aux extrémités du parc, à l'intersection des rues Pinault et Provencher, de deux (2) lampadaires décoratifs et le déplacement d'un (1) lampadaire existant dans le parc Pinault;

QUE la Division technique du Service du développement et de l'aménagement du territoire soit mandatée afin de procéder aux travaux et à la réquisition des biens requis pour la réalisation du projet;

QUE ces dépenses soient financées par le fonds de parcs, terrains de jeux et espaces naturels;

QU'un budget n'excédant pas vingt-cinq mille dollars (25 000 \$) soit alloué à cette fin.

« ADOPTÉE »

**10-06-498 ADJUDICATION DE CONTRAT / TRAVAUX DE PROLONGEMENT DE L'ÉGOUT SANITAIRE / PARTIE DU CHEMIN DE L'ANSE / RÉGLEMENT N<sup>o</sup> 1581**

CONSIDÉRANT que suite à un appel d'offres public pour l'exécution des travaux de prolongement de l'égout sanitaire sur une partie du chemin de l'Anse, huit (8) soumissions ont été reçues et ouvertes le 5 mai 2010 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, sept (7) des huit (8) soumissions reçues rencontrent les conditions et exigences contenues dans le document d'appel d'offres n<sup>o</sup> 202-110-1581.02 émis par la Division technique du Service du développement et de l'aménagement du territoire de la Ville de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions effectuée par la Division technique du Service du développement et de l'aménagement du territoire de la Ville de Vaudreuil-Dorion;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Les Pavages Théorêt inc., 1070, rue Principale, Saint-Zotique (Québec), J0P 1Z0, pour l'exécution des travaux de prolongement de l'égout sanitaire sur une partie du chemin de l'Anse et ce, pour un montant de cent mille six cent soixante-douze dollars et soixante cents (100 672,60 \$), taxes applicables non comprises, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 202-110-1581.02 émis par la Division technique du Service du développement et de l'aménagement du territoire de la Ville de Vaudreuil-Dorion en date du mois d'avril 2010;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1581.

« ADOPTÉE »

**10-06-499 ADJUDICATION DE CONTRAT / PAVAGE, BORDURES ET ÉCLAIRAGE / PARTIE DE LA RUE JEAN-CLAUDE-TREMBLAY / RÈGLEMENT N° 1576**

CONSIDÉRANT que suite à un appel d'offres public pour l'exécution des travaux de pavage, bordures et éclairage d'une partie de la rue Jean-Claude-Tremblay, quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes le 12 mai 2010 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues rencontrent les conditions et exigences contenues dans le document d'appel d'offres n° VAUM-1021 émis par Les Consultants LBCD inc. en date du mois d'avril 2010;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions effectuée par Les Consultants LBCD inc.;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Roxboro Excavation inc., 1620, croissant Newman, Dorval (Québec), H9P 2R8, pour l'exécution des travaux de pavage, bordures et éclairage d'une partie de la rue Jean-Claude-Tremblay et ce, pour un montant de cent soixante-quatre mille sept cent quarante-quatre dollars et cinquante-deux cents (164 744,52 \$), taxes applicables non comprises, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° VAUM-1021 émis par Les Consultants LBCD inc. en date du mois d'avril 2010;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1576.

« ADOPTÉE »

**10-06-500 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME / RÉUNION DU 11 MAI 2010**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Gylène Duplessis  
ET RÉSOLU unanimement

D'accepter le dépôt du procès-verbal de la réunion tenue par le Comité consultatif d'urbanisme le 11 mai 2010.

« ADOPTÉE »

**10-06-501 PIIA / 156, CHEMIN DE L'ANSE / NOUVELLE CONSTRUCTION RÉSIDENTIELLE / ZONE H1-102 / CCU N° 10-05-48**

CONSIDÉRANT la recommandation n° 10-05-48 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 11 mai 2010;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin  
ET RÉSOLU unanimement



QUE la Ville autorise la construction d'une résidence unifamiliale détachée tel que montré sur le plan de la firme Dessins Drummond, en date du 26 mars et portant le numéro 05-M-42060.

« ADOPTÉE »

**10-06-502 PIIA / 1133, ROUTE HARWOOD / MODIFICATION DE L'ENSEIGNE SUR POTEAU / ZONE I2-646 / LOT 1 543 640 / CCU N° 10-05-50**

CONSIDÉRANT la recommandation n° 10-05-50 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 11 mai 2010;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville n'autorise pas la demande de modification d'enseigne telle que présentée au Service du développement et de l'aménagement du territoire le 13 avril 2010.

« ADOPTÉE »

**10-06-503 PIIA / 444 À 448 AVENUE SAINT-CHARLES / AGRANDISSEMENT DU STATIONNEMENT / ZONE C2-329 / LOT 1 675 399 / CCU N° 10-05-51**

CONSIDÉRANT la recommandation n° 10-05-51 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 11 mai 2010;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville approuve le projet tel que proposé par M<sup>me</sup> Ménard et M. Toutant, propriétaires de la Boulangerie L'Arôme du Froment inc. et préparé par la firme Dubé Matte Architectes, en date du 1<sup>er</sup> avril 2010, révision 7, portant le numéro 080507PO1A1;

QU'un arbre mature de 4 pouces de diamètre devra remplacer celui qui sera abattu pour sa construction.

« ADOPTÉE »

**10-06-504 PIIA / 980 AVENUE SAINT-CHARLES, LOCAL 102 / NOUVELLE ENSEIGNE SUR MUR / ZONE C3-124 / CCU N° 10-05-53**

CONSIDÉRANT la recommandation n° 10-05-53 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 11 mai 2010;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville n'autorise pas l'installation de l'enseigne proposée par la firme Enseignes Plus en date du 12 avril 2010, numéro de plan 001-1204-2010.

« ADOPTÉE »

**10-06-505 PIIA / 3052, BOULEVARD DE LA GARE, LOCAL 200 / NOUVELLE ENSEIGNE SUR MUR / ZONE I1-401 / CCU N° 10-05-56**

CONSIDÉRANT la recommandation n° 10-05-56 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 11 mai 2010;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville n'accepte pas la proposition d'affichage, déposée à ses bureaux le 21 avril 2010, préparée par les Designs Brillant.

« ADOPTÉE »

**10-06-506 DÉROGATION MINEURE / 252 À 262, RUE JOSEPH-CARRIER / MARGE ARRIÈRE / ZONE I2-128 / LOTS 4 429 803 ET 1 674 062 / CCU N° 10-04-42**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure produite par M. Ken Tait en date du 22 juin 2009;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 10-04-42 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 13 avril 2010;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 22 mai 2010 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard des immeubles sis au 252 à 262, rue Joseph-Carrier;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte une dérogation mineure à l'égard des immeubles sis 252 à 262, rue Joseph-Carrier, afin d'autoriser une marge arrière minimum de 9,15 alors que la grille des usages et normes de la zone I2-128 du Règlement de zonage n° 1275 exige une marge arrière minimum de 15 mètres.

« ADOPTÉE »

**10-06-507 DÉROGATION MINEURE / 334, RUE LORNE-WORSLEY / RAPPORT PLANCHER-TERRAIN / ZONE H1-451 / LOT 4 421 097 / CCU N° 10-05-52**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure produite par M. David Boucher de Construction Voyer & Tremblay inc. en date du 20 avril 2010;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 10-05-52 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 11 mai 2010;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 22 mai 2010 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 334, rue Lorne-Worsley;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 334, rue Lorne-Worsley, afin d'autoriser un rapport plancher/terrain de 0,513 alors que le rapport maximal autorisé à la grille des usages et normes de la zone H1-451 du Règlement de zonage n° 1275 est de 0,5.

« ADOPTÉE »

**10-06-508 DÉROGATION MINEURE / 500, RUE FORBES / LARGEURS D'ACCÈS / AIRE DE STATIONNEMENT / ZONE P3-359 / LOT 4 559 809 / CCU N° 10-05-54**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure produite par la Ville de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 10-05-54 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 11 mai 2010;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 22 mai 2010 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 500, rue Forbes;

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise un accès d'une largeur de 25 mètres et un second de 17 mètres alors que l'article 2.2.16.2.3.1 du Règlement de zonage n° 1275 exige une largeur maximale pour le groupe communautaire de 11 mètres;

QUE la Ville autorise une aire de stationnement en cour avant variant de 0,75 à 2 mètres de la ligne d'emprise de rue alors que l'article 2.2.16.1.4.1 du Règlement de zonage n° 1275 exige une distance de 3 mètres.

« ADOPTÉE »

**10-06-509 CESSION DE PARC / PROLONGEMENT / RUE DES SAPINS**

CONSIDÉRANT la résolution 09-02-071 acceptant la modification du tracé de rue et du prolongement de la rue des Sapins;

CONSIDÉRANT que les modifications demandées ont été apportées, et ce en conformité avec ladite résolution;

CONSIDÉRANT que le promoteur désire céder à la Ville de Vaudreuil-Dorion le lot 4 610 053 comme parc, le tout tel qu'illustré au plan n° dossier A7323-6, minute 16 304 préparé par Clément Arseneault, arpenteur-géomètre, en date du 14 avril 2010 en guise de compensation pour fins de parc;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la cession du lot projeté 4 610 053 du cadastre du Québec pour une superficie de 1 561,3 m<sup>2</sup> tel qu'illustré au plan n° dossier A7323-6, minute 16 304 préparé par Clément Arseneault, arpenteur-géomètre, en date du 14 avril 2010 en guise de compensation pour fins de parc et que la différence soit payable en argent;

QUE tous les frais afférents à cette opération soient à la charge du demandeur;

ET QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, les actes notariés et tout autre document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

**10-06-510 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1480-04 / MODE DE TARIFICATION POUR LE FINANCEMENT DE CERTAINS BIENS, SERVICES OU ACTIVITÉS**

Le conseiller M. Claude Beaudoin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il présentera, pour adoption, un règlement modifiant de nouveau le Règlement imposant un mode de tarification pour le financement de certains biens, services ou activités.

**10-06-511 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1548 / ENTENTE AVEC PROMOTEUR / SERVICES MUNICIPAUX / RUE DES SAPINS**

Le conseiller M. François Séguin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il présentera, pour adoption, un Règlement autorisant la conclusion d'une entente entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et le promoteur « Bark Development Inc. », pour la préparation des plans et devis, la surveillance, la construction des travaux de voirie et d'un réseau d'eau potable dans le prolongement de la rue des Sapins, y incluant les honoraires professionnels et tous les travaux connexes.

**10-06-512 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1592 / CIRCULATION DES CAMIONS, VÉHICULES DE TRANSPORT D'ÉQUIPEMENT ET VÉHICULES-OUTILS**

Le conseiller M. Robert A. Laurence donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il présentera, pour adoption, un Règlement relatif à la circulation des camions, des véhicules de transport d'équipement et des véhicules-outils.

**10-06-513 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1597 / PRÉPARATION DE L'ÉTUDE DE PRÉ-INGÉNIERIE, HONORAIRES PROFESSIONNELS, PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS, SURVEILLANCE DES TRAVAUX, DÉMARRAGE DES ÉQUIPEMENTS, TRAVAUX DE CONSTRUCTION, MISE À NIVEAU ET AGRANDISSEMENT / USINE D'ÉPURATION**

Le conseiller M. Paul Dumoulin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il présentera, pour adoption, un Règlement autorisant la préparation de l'étude de pré-ingénierie, d'honoraires professionnels, de préparation des plans et devis et de la surveillance des travaux incluant le démarrage des équipements ainsi que les travaux de construction, de mise à niveau et d'agrandissement de l'usine d'épuration y incluant tous les travaux connexes en décrétant un emprunt de trente-cinq millions six cent trente-huit mille dollars (35 638 000 \$) à ces fins.

**10-06-514 ADOPTION PROJET / RÈGLEMENT N° 1270-31 / CHANGEMENT D'AFFECTION / PARTIE DU TERRITOIRE COMPRISE DANS L'AIRE D'AFFECTION HABITATION DE FAIBLE DENSITÉ, INCLUSE DANS LE PROJET RÉSIDENTIEL CHÂTEAU DE LA GARE / AIRE D'AFFECTION INSTITUTIONNELLE**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence  
ET RÉSOLU unanimement

QUE le projet de règlement n° 1270-31 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement du plan d'urbanisme numéro 1270 afin de changer l'affectation d'une partie du territoire comprise dans l'aire d'affectation habitation de faible densité, incluse dans le projet résidentiel et connu sous le nom Château de la Gare, pour une aire d'affectation Institutionnelle »,

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 5 juillet 2010 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

**« ADOPTÉE »**

**10-06-515 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1270-31 / CHANGEMENT D’AFFECTATION / PARTIE DU TERRITOIRE COMPRISE DANS L’AIRE D’AFFECTATION HABITATION DE FAIBLE DENSITÉ, INCLUSE DANS LE PROJET RÉSIDENTIEL CHÂTEAU DE LA GARE / AIRE D’AFFECTATION INSTITUTIONNELLE**

Le conseiller M. Réналd Gabriele donne avis de motion qu’à une séance ultérieure de ce Conseil, il présentera, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement du plan d’urbanisme numéro 1270 afin de changer l’affectation d’une partie du territoire comprise dans l’aire d’affectation habitation de faible densité, incluse dans le projet résidentiel et connu sous le nom Château de la Gare, pour une aire d’affectation Institutionnelle.

**10-06-516 ADOPTION PREMIER PROJET / RÈGLEMENT N° 1275-137 / CRÉATION DE LA ZONE P2-455 / IMPLANTATION D’UNE ÉCOLE / ADOPTION DE LA GRILLE DES USAGES ET NORMES REQUISE**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele  
ET RÉSOLU unanimement

QUE le premier projet de règlement n° 1275-137 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin de créer, à même la zone H3-409, la zone P2-455, afin de permettre l’implantation d’une école et d’adopter la grille des usages et normes requise »,

soit adopté;

QU’une assemblée publique de consultation soit tenue le 21 juin 2010 à 19 h à l’hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu’à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

**« ADOPTÉE »**

**10-06-517 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1275-137 / CRÉATION DE LA ZONE P2-455 / IMPLANTATION D’UNE ÉCOLE / ADOPTION DE LA GRILLE DES USAGES ET NORMES REQUISE**

Le conseiller M. Gabriel Parent donne avis de motion qu’à une séance ultérieure de ce Conseil, il présentera, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin de créer, à même la zone H3-409, la zone P2-455, afin de permettre l’implantation d’une école et d’adopter la grille des usages et normes requise.

**10-06-518 ADOPTION SECOND PROJET / RÈGLEMENT N° 1275-136 / AGRANDISSEMENT DES LIMITES DE LA ZONE H1-449 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE H2-450 / CRÉATION DE LA ZONE H3-450 EN REMPLACEMENT DE LA ZONE H2-450 RÉSIDUELLE**

ATTENDU que le Conseil municipal a adopté à une séance tenue le 17 mai 2010 un premier projet de règlement portant le n° 1275-136 modifiant le Règlement de zonage n° 1275;

CONSIDÉRANT qu’une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 7 juin 2010 à 19 h;

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
ET RÉSOLU unanimement

QUE le second projet de règlement n° 1275-136 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin d’agrandir les limites de la zone H1-449 à même une partie de la zone H2-450 et de créer la zone H3-450 en remplacement de la zone H2-450 résiduelle »,

soit adopté;

QU'avis soit donné à la MRC de Vaudreuil-Soulanges à l'effet que ce second projet est identique au premier.

« ADOPTÉE »

**10-06-519 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1275-135 / CONCORDANCE AVEC LES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT 167-9 DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES RELATIVES AUX PHASES DE DÉVELOPPEMENT**

ATTENDU que le Conseil municipal a adopté à une séance tenue le 17 mai 2010 un projet de règlement portant le n° 1275-135;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 7 juin 2010 à 19 h;

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1275-135 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1275-135 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin d'en assurer la concordance avec les dispositions du Règlement 167-9 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges relatives aux phases de développement ».

« ADOPTÉE »

**10-06-520 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1270-29 / CHANGEMENT D'AFFECTION / LOT 4 559 809 / RUES BOILEAU ET FORBES**

ATTENDU que le Conseil municipal a adopté à une séance tenue le 19 avril 2010 un projet de règlement portant le n° 1270-29;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 17 mai 2010 à 19 h;

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1270-29 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1270-29 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement du plan d'urbanisme numéro 1270 afin de changer l'affectation Industrie Mixte (I-M) pour le lot 4 559 809 sis à l'intersection des rues Boileau et Forbes pour l'affectation Institutionnelle (INS) ».

« ADOPTÉE »

**10-06-521 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1270-30 / CONCORDANCE AVEC LES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT 167-9 DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES RELATIVES AUX PHASES DE DÉVELOPPEMENT**

ATTENDU que le Conseil municipal a adopté à une séance tenue le 17 mai 2010 un projet de règlement portant le n° 1270-30;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 7 juin 2010 à 19 h;

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1270-30 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1270-30 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement du plan d'urbanisme numéro 1270 afin d'en assurer la concordance avec les dispositions du Règlement 167-9 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges relatives aux phases de développement ».

« ADOPTÉE »

**10-06-522 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1591 / LIMITES DE VITESSE**

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1591 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1591 intitulé :

« Règlement sur les limites de vitesse ».

« ADOPTÉE »

**10-06-523 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1565-02 / RETRAIT DES INTERDICTIONS DE VIRAGE À DROITE AU FEU ROUGE / BOULEVARD DE LA GARE**

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1565-02 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1565-02 intitulé :

« Règlement n° 1565-02 modifiant le Règlement relatif à la circulation n° 1565 (RMH 399) ».

« ADOPTÉE »

**10-06-524 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1596 / PRÉPARATION PLANS ET DEVIS / RÉAMÉNAGEMENT DE L'INTERSECTION NORD DU VIADUC DE L'AVENUE SAINT-CHARLES SUR L'AUTOROUTE 40 INCLUANT LES TRAVAUX DE VOIRIE ET D'ÉGOUT PLUVIAL SUR L'AVENUE SAINT-CHARLES, JOSEPH-CARRIER ET BRETELLE DE L'AUTOROUTE, JUSQU'AU CHEMIN DUMBERRY**

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1596 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1596 intitulé :

« Règlement autorisant la préparation des plans et devis pour le réaménagement de l'intersection nord du viaduc de l'avenue Saint-Charles sur l'autoroute 40 incluant les travaux de voirie et d'égout pluvial sur l'avenue Saint-Charles, la rue Joseph-Carrier ainsi que la bretelle de l'autoroute et ce, jusqu'au chemin Dumbery (phase I du projet de l'élargissement du viaduc) y incluant toutes dépenses connexes décrétant un emprunt de 490 000 \$ à ces fins ».

« **ADOPTÉE** »

**10-06-525 AUTORISATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
ET RÉSOLU unanimement

D'entériner l'autorisation accordée par la directrice générale, M<sup>me</sup> Manon Bernard, savoir :

- Fermeture de rues / Triathlon / École Sainte-Madeleine

« **ADOPTÉE** »

**10-06-526 PÉRIODE DE QUESTIONS – ÉLUS**

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

**10-06-527 PÉRIODE DE QUESTIONS – ASSISTANCE**

Toutes les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

**10-06-528 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU unanimement

QU'à 21 h la séance soit levée.

« **ADOPTÉE** »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

---

Guy Pilon, maire

---

Jean St-Antoine, greffier